



## Préjudice perte CA suite accident

Par **Sb13**, le **13/02/2024** à **21:38**

Bonjour,

je suis transporteur et mon camion a été accroché lorsque j'étais en stationnement. Il y a un responsable désigné avec qui j'ai fait un devis.

Pas de souci pour la prise en charge des réparations, mais je dois immobiliser mon camion minimum 4 jours pour les travaux. Il m'est impossible de trouver le même camion en location. Je vais avoir une perte de chiffre d'affaires pendant 4 jours, suite à ce sinistre.

Mon assureur me dit que je n'ai pas l'option dans mon contrat d'assurance pour être remboursé de ce préjudice financier, dont je ne suis pas du tout responsable. mais n'est ce pas à la partie responsable de prendre en charge cette perte de CA ?

merci pour vos réponses et de me dire la procédure à suivre.